



# INSTRUCTIONS OF VOTE FT PROCURATION

Nom Adresse Ville Province Code postal

Votre numéro d'épargnant personnel :

Votre numéro de contrôle pour voter :

XXXXXXXXXXXX

Ces instructions de vote ainsi que le formulaire de procuration au verso vous sont transmis par la direction du Fonds de solidarité FTQ en prévision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires («l'Assemblée»). L'Assemblée aura lieu en mode hybride le jeudi 17 octobre 2024, à 17 h 30.

### VOTRE VOTE EST IMPORTANT!

Si vous détenez des sommes dans votre REER+ ou dans des actions hors REER+ au Fonds, vous possédez donc des actions, ce qui fait de vous un actionnaire. En tant qu'actionnaire au Fonds, vous avez l'occasion d'exercer les droits de vote attachés aux actions que vous détenez. Vous êtes ainsi appelé à participer à la vie démocratique du Fonds en élisant les administrateurs qui formeront le prochain conseil d'administration, en nommant l'auditeur indépendant et en ratifiant les Règlements généraux.

La liste des candidats pour les postes d'administrateurs ainsi que les autres points sur lesquels vous êtes invité à voter se trouvent au verso du présent document. Pour plus d'information sur les questions soumises au vote, consultez la Circulaire de la direction au www.fondsftg.com/documents-officiels.

### POUR VOTER, RIEN DE PLUS SIMPLE!

Vous pouvez exercer vos droits de vote en personne ou en ligne, lors de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous pouvez également voter avant l'Assemblée, c'est-à-dire par Internet, par téléphone, par la poste, par courriel ou par télécopieur (voir les instructions ci-contre). Si vous votez par procuration et avez nommé un fondé de pouvoir pour qu'il assiste en ligne et agisse en votre nom à l'Assemblée, celui-ci devra obligatoirement avoir rempli le formulaire en ligne à l'adresse tsxtrust.com/controle ou avoir contacté Compagnie Trust TSX ("TSXT") par téléphone au 1888 987-6588 avant 16 h 45, le mardi 15 octobre 2024, afin d'obtenir un numéro de contrôle. Ce numéro de contrôle lui sera nécessaire pour se connecter à l'Assemblée et v voter.

Pour chaque actionnaire qui votera, le Fonds remettra 3 \$ (jusqu'à concurrence de 20 000 \$) au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Une autre façon d'exprimer votre solidarité.

## **POUR VOTER** LORS DE L'ASSEMBLÉE:



### **EN PERSONNE**

Veuillez avoir ce document en votre possession le jour de l'Assemblée, puisque vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères (ci-contre). Ne remplissez pas le formulaire de procuration.

## **POUR VOTER** AVANT L'ASSEMBLÉE :

Il vous est possible de voter de l'une ou l'autre des façons indiquées ci-après, avant 16 h 45, le mardi 15 octobre 2024.



#### PAR INTERNET

Allez à l'adresse www.tsxtrust.com/procuration.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères (dans l'encadré sous votre adresse postale).



#### **PAR TÉLÉPHONE**

Composez le 1877 534-8322 (sans frais au Canada et aux États-Unis) et suivez les instructions vocales.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères (dans l'encadré sous votre adresse postale).



#### PAR LA POSTE

Remplissez le formulaire de procuration (verso). Assurezvous de le signer et de le dater, et retournez-le à TSXT dans l'enveloppe fournie à cet effet.

Compagnie Trust TSX, service des procurations, C.P. 700, Succursale B, Montréal (Québec) H3B 3K3.



#### PAR COURRIEL OU TÉLÉCOPIEUR

Remplissez le formulaire de procuration (verso). Assurezvous de le signer et de le dater, et envoyez-le

- → par courriel, après l'avoir numérisé (recto/verso), à votezprocuration@tmx.com;
- → ou par télécopieur (recto/verso) au 416 595-9593.
- Si vous votez par Internet, par téléphone, par courriel ou par télécopieur, veuillez ne pas envoyer le présent formulaire par la poste.
- Si vous envoyez votre procuration et que celle-ci n'est pas datée, elle sera présumée porter la date à laquelle elle a été reçue par TSXT.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service à l'épargnant du Fonds de solidarité FTQ au 1800 567-3663.









## ELECTION DES ADMINISTRATEURS : CANDIDATS ISSUS D'UN APPEL DE CANDIDATURES

La direction n'émet AUCUNE recommandation de vote. Veuillez cocher les QUATRE (4) candidats de votre choix. Si plus de QUATRE (4) candidats sont cochés, votre procuration sera REJETÉE.

Les candidats obtenant le plus de votes seront élus administrateurs. Les candidats sont :

	<b>EN FAVEUR</b>				
1. Loïc Breton					
2. Anouk Collet					
3. Caroline De Guire					
4. Éric Gingras					
5. Sylvie Nelson					
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS : ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS  La direction du Fonds de solidarité FTQ recommande de voter EN FAVEUR de tous les candidats proposés par le conseil d'administration.  Les candidats proposés sont :					
	EN FAVEUR	ABSTENTION			
1. Sylvie Demers					
2. Denis Labrèche					
3. Katia Marquier					
4. Roger A. Renaud					
5. Jean-Claude Scraire					
6. Claude Séguin					
7. Pierre-Maurice Vachon					
3 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT					
La direction recommande de firme Deloitte S.E.N.C.R.L./ donner aux administrateurs I	s.r.l. à titre d'audite	eur du Fonds, et de			
	<b>EN FAVEUR</b>	ABSTENTION			
_					
4 RATIFICATION DES RI	ÈGLEMENTS GÉNÉRA	IUX			
La direction recommande de Règlements généraux du F conseil d'administration.					
EN FAVEUR	CONTRE	ABSTENTION			

### **VOTE PAR PROCURATION**

En votant par procuration, vous donnez à la personne nommée dans votre formulaire de procuration (fondé de pouvoir) le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés à vos actions. Cette personne n'est pas tenue d'être actionnaire. Si vous votez par procuration, la Compagnie Trust TSX doit avoir reçu, par Internet, par téléphone, par la poste, par courriel ou par télécopieur, vos instructions de vote avant 16 h 45 le mardi 15 octobre 2024. Notez toutefois que si vous choisissez de transmettre vos instructions par téléphone, vous ne pouvez nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que les membres du conseil d'administration désignés dans le présent formulaire de procuration. De plus, si votre fondé de pouvoir prévoit d'assister à l'Assemblée virtuellement, il devra avoir rempli le formulaire en ligne à l'adresse tsxtrust.com/controle ou avoir contacté TSXT par téléphone au 1888 987-6588 pour obtenir un numéro de contrôle unique avant 16 h 45, le mardi 15 octobre 2024. TSXT fera ensuite parvenir, par courriel, le numéro de contrôle à votre fondé de pouvoir. Celui-ci devra alors utiliser ce numéro de contrôle pour se connecter à l'Assemblée le jeudi 17 octobre 2024, à partir de 16 h 30.

#### Votre fondé de pouvoir :

- → a les mêmes droits que vous auriez si vous assistiez personnellement à l'Assemblée, y compris le droit de nommer un fondé de pouvoir remplaçant;
- → exercera les droits de vote attachés à vos actions comme vous le précisez dans le présent formulaire de procuration. En l'absence de précisions, les administrateurs nommés à défaut comme fondés de pouvoir ont l'intention d'exercer à l'Assemblée les droits de vote conférés par la procuration conformément aux recommandations de la direction;
- → peut exercer les droits de vote attachés à vos actions selon son bon jugement relativement à toute modification aux questions au recto et à toute autre question pouvant être soumise lors de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

### NOMINATION D'UN FONDÉ DE POUVOIR

En remplissant ce formulaire de procuration, vous nommez à titre de fondé de pouvoir

Guy Poissant, 1er vice-président

L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) gpoissant@aplcsq.net (nom complet, emploi et courriel)

ou, à défaut, M. Claude Séguin, président du conseil d'administration, ou M<sup>me</sup> Magali Picard, première vice-présidente du conseil d'administration. Votre fondé de pouvoir assistera à l'Assemblée et exercera les droits de vote attachés à vos actions en votre nom. Voir les instructions ci-dessus à cet effet.

En signant ce formulaire, vous autorisez votre fondé de pouvoir à agir conformément à vos instructions indiquées ci-dessus et vous révoquez toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère à votre fondé de pouvoir le pouvoir de voter comme ce dernier le juge opportun. Si vous n'avez pas indiqué de fondé de pouvoir, vous autorisez M. Claude Séguin, président du conseil d'administration, ou Mme Magali Picard, première viceprésidente du conseil d'administration, à agir conformément à vos instructions indiquées ci-contre et vous révoquez toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si vous n'avez pas indiqué de fondé de pouvoir et qu'aucune instruction de vote n'est mentionnée ci-dessus, cette procuration confère à M. Séguin et Mme Picard le pouvoir de voter comme ces derniers le jugent opportun dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) chacun. Vous conférez au fondé de pouvoir le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard d'un changement ou d'une variation proposés, ou d'une nouvelle question présentée à l'Assemblée.

Date		

**Obligatoire** 

Signature